



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
P	Marie-Noëlle MINGUET	E	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
E	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYTS	E	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	E	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 12.06.2017
2. Dérogation au plan de secteur – Dossier Rousselle-Weiss
3. Cour des Marchandises de Comblain-la-Tour (zoning SPI) – enquête publique
4. Maison rurale – adjudication et approbation
5. Aménagement complexe sportif et reconversion camping communal
6. Sécurisation sentier terrains de football de Comblain-la-Tour
7. PCA de Xhignesse
8. Appel à projet – création de logements tremplins et de cabinets ruraux
9. Divers

### **1. Approbation du PV de la réunion du 12.06.2017**

Le PV est approuvé sans remarque.

### **2. Dérogation au plan de secteur – Dossier Rousselle-Weiss**

Monsieur Kriescher ajoute ce point à l'ordre du jour en expliquant que l'information relative au projet d'aménagement d'un chalet a été diffusée par voie de mail afin de récolter les commentaires éventuels et rendre la procédure plus rapide vu le délai pour remettre un avis. Le projet n'a suscité aucune remarque.

### **3. Cour des Marchandises de Comblain-la-Tour (zoning SPI) – enquête publique**

La réunion de présentation du projet auprès des riverains s'est tenue le 29 août dernier. Le projet consiste en la construction d'une zone d'activités essentiellement destinées aux Très Petites Entreprises (TPE) mais également aux Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Les riverains ont émis certaines craintes quant au projet : la stagnation d'eau sur les parties surélevées du terrain en cas de fortes pluies ou, à l'inverse, la stagnation de poussières en cas de temps sec. Une réunion entre la SPI et le Collège communal est prévue le 16 octobre 2017 afin d'approfondir ces problématiques et d'y apporter d'éventuelles solutions.

La SPI a procédé à l'entretien du site. Toutefois, certaines parties du site, dont notamment les talus, ont été négligées. Madame Jaspert va prendre contact avec la SPI afin de leur signaler.

Le Conseil ne s'est pas positionné en faveur de la signature de la convention avec la SPI puisqu'à l'heure actuelle, l'information quant à la part d'investissement communal n'est pas suffisamment claire. Le Conseil semble notamment sceptique quant au respect du cahier des charges par la SPI. La commune ne s'investira pas dans le projet tant que la SPI n'aura pas réalisé un sondage pour s'assurer du respect du cahier des charges (ex : qualité des terres).

L'enquête publique se clôture le 28 septembre prochain. Une réclamation quant au non-respect de ce qui avait été initialement prévu dans les plans a été formulée par un citoyen. En effet, la parcelle n°9 ne faisait pas partie des aménagements envisagés dans les plans initiaux.

### **4. Maison rurale – adjudication et approbation**

Après signature de la convention-réalisation par le Ministre Collin en avril 2017, le Conseil a lancé la procédure d'adjudication avec une période de remise des offres allant du 15 juin au 28 août 2017. Le budget initial était estimé à 1.485.000 €. Quatre offres ont été réceptionnées ; la moins chère

s'élevait à 1.667.000 €. Puisque l'écart s'avère relativement élevé, la commune va relancer la procédure d'adjudication en tenant compte des nouvelles réglementations sur les marchés publics entrées en vigueur en juillet dernier et prévoyant une estimation par lot. La commune espère ainsi obtenir une estimation moins élevée. La prochaine étape consiste à retravailler le cahier des charges avec l'auteur de projet afin de le faire approuver par le Conseil et relancer la procédure avant la fin de l'année.

## **5. Aménagement complexe sportif et reconversion camping communal**

En 2015, le Conseil communal s'était positionné en faveur d'une étude des abords du complexe sportif afin d'envisager un projet d'aménagement de la zone se traduisant par la réalisation d'un terrain synthétique avec vestiaires, un espace multisports et une jonction avec le RAVeL. Puisque le code wallon du tourisme impose la reconversion des campings situés en zone inondable, le Collège doit, endéans les 3 ans, proposer un plan d'actions afin de reconverter la zone dans les 8 années. La commune souhaite donc présenter le projet à Infraspports afin de bénéficier de subsides pour le concrétiser et répondre aux exigences de reconversion. Le projet permettra en outre de développer le tourisme sport et nature sur la commune de Hamoir. Un local d'accueil pour sportifs sera d'ailleurs associé au projet.

Une fiche-projet avait en outre été intégrée dans le lot 1 du PCDR et consistait en la création d'activités de loisirs et d'hébergements à proximité du hall omnisports (fiche 1.15). La réécriture de cette fiche est vivement recommandée et permettra de renforcer la cohérence du projet global.

Le projet est évalué à 1.600.000 € mais la zone de parking sera probablement revue à la baisse afin de ne pas dépasser les 1.500.000 € recommandés par Infraspports en vue d'intégrer le projet dans le budget des petites infrastructures.

Le projet a d'ores et déjà été annoncé dans la presse. Sa promotion permettra en outre d'attirer l'attention de Liège Europe Métropole en matière de concrétisation du réseau à points nœuds.

## **6. Sécurisation sentier terrains de football de Comblain-la-Tour**

La commune souhaite constituer un dossier pour la sécurisation du sentier à proximité des terrains de football. Une partie des subsides octroyés dans le cadre du crédit impulsion pourrait être investie dans la sécurisation du sentier. Le coût du projet est estimé à 75.000 € tandis que la part de subsides restante s'élève à 43.000 €.

## **7. PCA de Xhignesse**

La nouvelle législation du Code de Développement Territorial (CoDT) prévoit l'abrogation des Plans Communaux d'Aménagement (PCA) antérieurs à 1962. Si la commune souhaite maintenir un PCA antérieur à cette date, elle doit se manifester pour le mois de juin 2018. En ce qui concerne le PCA de Xhignesse, Madame Jaspert estime qu'il existe un patrimoine bâti intéressant à préserver. Toutefois, la fonctionnaire déléguée a spécifié que si la commune souhaitait conserver certains PCA antérieurs à 1962, elle devrait motiver tous les écarts à la nouvelle législation du CoDT ; ce qui représente un travail colossal pour le service urbanisme. La fonctionnaire déléguée a plutôt suggéré à la commune de ne pas maintenir le PCA de Xhignesse mais de rappeler aux citoyens désireux de se lancer dans un projet de construction moderne que cette zone était autrefois un PCA et qu'il conviendrait de ne pas nuire à la richesse du bâti ancien. Toutefois, si le citoyen se lance dans une procédure de recours, la commune n'aura pas de texte de loi lui permettant d'argumenter son refus. L'avis du Conseil sera prochainement sollicité sur ce point.

## 8. Appel à projet – création de logements tremplins et de cabinets ruraux

Un dossier pour l'aménagement des locaux de la gare sera introduit en réponse à cet appel à projet. L'idée consiste à consacrer une partie du hall aux voyageurs et l'autre à des activités citoyennes (ex : organisation d'un marché de produits locaux, etc.).

## 9. Divers

**CoDT** : Monsieur Lecercf propose d'organiser une séance d'information sur les outils du CoDT et d'y convier plusieurs CCATM. Madame Vanni prendra contact avec l'Union des Villes et des Communes afin d'organiser cette séance d'information.

**Centre de Hamoir** : une étude de type master plan sera prochainement mise en œuvre afin d'obtenir une vision d'avenir du centre.

**Fairon** : le Collège a été sollicité afin d'envisager l'autorisation de constructions sur les parcelles de terrain situées en direction de Comblain-la-Tour et y prévoir des servitudes. La fonctionnaire déléguée a suggéré à la commune de réaliser une étude afin de voir comment structurer la zone et de présenter son expérience à d'autres communes en cas de résultat concluant.

**Lotissement Es-Thier** : puisque l'alimentation du site en eau s'avérait trop onéreuse (265.000 €), la Cile a étudié une autre possibilité qui consistait à rétablir une réserve d'eau désaffectée. Toutefois, cette nouvelle possibilité représente un coût de 195.000 €. La commune va prochainement rencontrer la Cile afin d'obtenir des précisions quant au coût estimé. Il conviendra ensuite de relancer les auteurs de projet.

**Lotissement Eloy à Filot** : le début des travaux est prévu pour octobre 2017.

**Projet Lotissement route de Xhignesse (Ex dossier « Valeco »)** : Suite aux diverses modifications la commune attend des nouvelles des intervenants puisqu'ils ont reçu depuis le permis mais à ce jour aucune parcelle n'a fait l'objet de travaux.

**Lotissement au nouveau Chirmont** : l'étude d'incidence semble obligatoire et pourtant le bureau Lacasse avait assuré à la commune qu'elle ne l'était pas. La commune rencontrera prochainement le bureau Lacasse afin de voir ce qu'il en est.

Un membre ajoute que le RAVeL à Fairon est terminé. Il souhaite ensuite savoir si les terrils vont être évacués. Monsieur Legros précise qu'ils devraient l'être d'ici la fin de l'année.

Les premiers aménagements ont eu lieu près de la station d'épuration entre Fairon et Hamoir. La Région wallonne analyse les offres finales.

Madame Vanni clôture la séance en invitant les membres de la CCATM-CLDR à participer à la réunion interCLDR qui se déroulera dans le courant du mois de décembre (date et lieu à préciser) et qui portera sur le thème du « *Tourisme-nature* ».

La réunion se clôture à 21h50.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire